



# Conseil Général de Montcherand

## Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 juin 2019, à 20h, à la Grande Salle

Il est 20h01 quand **Mme Joëlle Gaillard**, Présidente, ouvre cette séance en remerciant les membres présents.

### 1. Appel

A l'appel de leur nom, 28 Conseillères et Conseillers répondent présents. 14 personnes se sont excusées pour cette séance. Aucun membre ayant été omis lors de l'appel et le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

### 2. Lecture de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé, dont sa lecture n'est pas requise, est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

### 3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2018

La lecture du présent procès-verbal n'est pas sollicitée. **M. Michel Greppin**, Municipal, propose de remplacer son intervention à propos du règlement du cimetière sous le point 8 de la page 44 comme suit : *"M. Michel Greppin explique que le cimetière est un sujet sensible et émotionnel et qu'il est important de prendre du temps pour peaufiner son règlement. Il regrette néanmoins le report à deux reprises des préavis proposés et remercie la Commission pour le travail effectué. Il précise que ce n'est pas forcément du temps perdu car si on prend l'exemple de l'éclairage public, le temps supplémentaire passé à peaufiner le dossier pour la demande de subvention cantonale a permis d'obtenir une aide de CHF 16'000.- au lieu des CHF 8'000.- annoncés au Conseil. Concernant le Columbarium, une recherche plus poussée dans les demandes d'offres a permis de diminuer de moitié le coût de l'ouvrage"*.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal modifié est accepté par l'Assemblée par **26 oui** et **1 abstention**.

### 4. Admissions – Démissions

**M. Christian Wittwer** demandent son admission. La **Présidente** s'assure verbalement que le candidat remplit les conditions légales pour devenir membre du Conseil général et procède à son assermentation.

Le nombre total de Conseillères et Conseillers se porte désormais à 47.

**M. José Simon** rejoint l'Assemblée, il est 20h07.

Dès lors, le nombre de Conseillères et Conseiller présents est de 30.

### 5. Préavis municipal n° 01/2019 relatif à l'adoption du rapport de gestion et des comptes 2018

La **Présidente** invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Cédric Jeanmonod**, rapporteur, qui tient à souligner ce qui suit :



Concernant le rapport de gestion 2018, la Commission remercie la Municipalité pour le rapport détaillé et explicite et n'a pas de remarques particulières.

Les comptes de l'exercice 2018 se bouclent avec un déficit de CHF 45'288.58. Les principales charges sont le remboursement d'impôt dû à la taxation définitive pour les exercices 2016 et 2017 de notre plus gros contribuable, personnes morales. Pour l'épuration, la Commune a reçu la facturation plus rapidement de la Commune d'Orbe pour la STEP en 2018, ce qui a pour conséquence qu'il y a dans ce compte 2 ans d'épuration. Pour l'eau, le dépassement provient des travaux exigés par le canton : déboisement et nettoyage du réservoir, remplacement de plusieurs couvercles de captage et cheminée d'aération avec filtres en inox.

Pour notre exécutif cela devient difficile avec le ménage communal car le 70% des recettes sont dédiées aux Associations intercommunales et à la péréquation financière.

La Commission remercie **M. Eric Martin**, Municipal, **Mme Sylvie Faessler**, boursière et **M. Jean-Pierre Blanchet**, ancien boursier pour leur disponibilité et leurs explications et recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal n° 01/2019 concernant l'adoption du rapport de gestion et des comptes 2018.

La **Présidente** remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote.

**Décision :**

Le préavis municipal 01/2019 relatif au rapport de gestion de la Municipalité et les comptes pour l'année 2018 sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée.

**6. Préavis Municipal n° 02/2019 relatif à la mise à jour du règlement communal de la Police du cimetière et des inhumations et son règlement**

La **Présidente** invite la Commission à présenter son rapport et donne la parole à **M. François Viret**, rapporteur, qui apporte les compléments d'information suivants :

- La version transmise aux conseillers est celle que la Commission avait étudiée pour le Conseil de décembre 2018. Cette version a été amendée par la Commission et corrigée par la Municipalité. Suite à la demande d'un habitant de la commune, un chapitre sur les concessions y a été ajouté. Après examen de ce supplément et d'entente avec **M. Michel Greppin**, Municipal, nous avons apporté trois modifications :
  - IV. Concession. Art. 35. Rajouter la position d) concession cinéraire en columbarium.
  - V. Columbarium. Art. 36. b) La durée de l'occupation est fixée à 15 ans, dès le dépôt de la première urne.
  - A l'échéance, les cendres seront rendues aux familles ou déposées au Jardin du Souvenir

La Commission tient à remercier **M. Michel Greppin** – Municipal, pour sa disponibilité et ses explications et recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

La **Présidente** remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion en demandant au préalable l'avis de la Municipalité concernant les modifications apportées.

**M. Michel Greppin**, Municipal, confirme que la Municipalité rejoint la Commission quant aux modifications apportées.



**M. Etienne Weber** demande si, selon l'art. 36b, les cases du columbarium sont systématiquement vidées après 15 ans. Il souhaite également des précisions lorsque celles-ci sont partagées entre deux conjoints, notamment lors d'un écart de plusieurs années entre les décès.

**M. Michel Greppin** répond que le règlement cantonal impose ce délai de 15 ans mais laisse néanmoins le choix aux Communes de prolonger ce délai dans un but de cohérence et selon les cas, pour le confort des familles.

**M. Raymond Chevallier** tient à souligner que l'article 17 stipule que deux cases du columbarium au maximum peuvent être enfouies dans une tombe existante, mais qu'à Montcherand certaines tombes en contiennent trois.

**M. Michel Greppin** est conscient de ce problème. Certaines inhumations sont effectuées sans consultation préalable, alors que la Municipalité devrait en être systématiquement informée.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote.

Décision :

Le préavis municipal 02/2019 relatif à la mise à jour du règlement communal de la Police du cimetière et des inhumations et son règlement **est accepté à l'unanimité** par l'Assemblée.

**7. Préavis Municipal n° 03/2019 relatif à l'adoption d'un crédit d'étude pour la mise en conformité du réseau d'eau et mise à jour du PDDE (Plan Directeur de la Distribution d'Eau)**

La **Présidente** invite la Commission ad hoc à présenter son rapport et donne la parole à **M. Stéphane Drouot**, rapporteur, qui souligne ce qui suit :

Suite à la 1ère séance et par souci d'une meilleure compréhension relative au crédit d'étude concernant les variantes que l'Etat nous demande d'examiner suite à l'inspection de nos infrastructures, la Commission a demandé un complément d'informations au Municipal **M. Eric Martin**. Les variantes sont les suivantes :

- Réfection du réservoir actuel de Chassagne (tout l'appareillage et quelques modifications liées à l'évolution de la technique) et changement des conduites d'adduction allant du village au réservoir en passant par la station de pompage.
- Construction d'un nouveau réservoir 600 m en amont pour augmenter la pression de 2 bars dans le réseau actuel et ainsi satisfaire les normes ECA. Cette alternative permettrait une mise en réseau avec les villages de Sergey et l'Abergement, si nécessaire.
- Relier notre réseau aux réseaux des communes d'Agiez, de Bofflens et éventuellement d'Arnex, ce qui sous-entend en plus de la construction d'un nouveau réservoir commun, la mise en place de conduites traversant l'Orbe et ses gorges.

Suite à ce complément d'information et après mûre réflexion, la Commission souhaite aller de l'avant et est en accord avec l'adoption d'un crédit d'étude de CHF 30'000.- pour chiffrer les variantes et la mise à jour du plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) proposée par la Municipalité.

La Commission tient à remercier **M. Eric Martin** – Municipal pour sa disponibilité et ses explications et recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

La **Présidente** invite ensuite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Cédric Jeanmonod**, rapporteur, qui rappelle que le présent préavis demande l'octroi d'un crédit



d'étude de CHF 30'000.- pour le projet. Il sera financé par un prélèvement sur le fond de réserve, ainsi qu'un subside de l'ECA qui sera d'environ 20% et qui viendra en déduction du montant.

La Commission gestion-finances recommande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n° 03/2019.

**La Présidente** remercie les deux Commissions pour leur travail et ouvre la discussion.

**M. Etienne Weber** demande si un crédit d'étude est réellement indispensable alors que les variantes 2 et 3 lui paraissent absurdes.

**M. Eric Martin** tient à expliquer la chronologie de ce projet quelque peu complexe. Le déclenchement a été l'inspection de l'infrastructure par l'Etat, effectuée selon les normes de la SSIGE pour voir si elle correspondait aux normes en vigueur. Le rapport de l'Etat a été globalement bon mais certaines corrections doivent être effectuées.

Certains petits travaux ont été effectués par notre employé communal. Pour les autres corrections plus importantes, la Municipalité a mandaté le bureau d'études DTP notamment pour la pose d'un col de cygne qui permettrait de prendre l'eau au fond du réservoir et qui garantirait que la réserve incendie soit maintenue dans le réservoir.

Le problème actuel est que l'on travaille sur les 200 m<sup>3</sup> qui sont au sommet du réservoir, mais que l'on utilise jamais les 200 m<sup>3</sup> qui sont au fond et qui représentent la réserve incendie. Pour être en parfaite conformité, il faudrait qu'il y ait un renouvellement d'eau constant. Cette mise à jour coûterait CHF 90'000.-. A noter que le réservoir a été nettoyé au mois de novembre et offre toutes les garanties nécessaires. L'investissement quant à lui serait destiné à remettre à jour et à réviser notre réservoir actuel.

Parallèlement, la Municipalité a demandé à DTP, dans la même étude, de chiffrer la réfection par le changement de la conduite qui va de la partie renouvelée du réseau vers chez M. Toni Rodriguez jusqu'au réservoir de Chassagnes, car elle date de 1927 et montre des signes de faiblesse et un risque d'affaissement dus aux fréquents passages de véhicules lourds. Cette variante serait chiffrée à CHF 300'000.-.

DTP a demandé de convoquer l'ECA et l'OFCO pour voir si cette vision des choses était correcte. Une séance a eu lieu à Montcherand avec l'ECA, l'OFCO, le bureau DTP et 2 Municipaux. L'Etat, qui a une vision plus globale et régionale, a proposé à la Commune de Montcherand d'éventuellement se grouper avec les communes d'Agiez et de Bofflens qui rencontrent des problèmes d'eau.

Maintenant, les différentes variantes sont à étudier. Si nous devons reconstruire un réservoir plus haut que le réservoir actuel pour gagner 2 bars, cela représenterait un investissement disproportionné pour 500 habitants, alors qu'un nouveau réservoir partagé entre trois communes serait plus avantageux.

D'où la pertinence de faire une étude de CHF 30'000.- qui représente un montant raisonnable par rapport aux coûts qui pourraient être engendrés par la suite. La Municipalité s'est engagée à étudier ces variantes avec le bureau DTP et à les soumettre à l'Etat pour voir si on traverse l'Orbe ou pas ou si l'on construit un nouveau réservoir uniquement pour Montcherand.

Si la structure actuelle est suffisante et que notre réservoir suffit, on pourrait très bien faire avec mais en apportant la preuve que sa structure va tenir encore un certain temps. Suite à la demande de l'ECA, il est de plus important de refaire le PDDE pour une mise à jour notamment suite aux nouvelles constructions dans notre Commune.



**M. Etienne Weber** se demande où va-t-on aller dans ce projet

**Le Syndic** de répondre que la Commune ne peut pas engager des frais d'env. CHF 400'000.- pour rénover le réservoir et pour annoncer dans 20 ans qu'il y a des problèmes de structure et devoir en reconstruire un nouveau ailleurs. Il estime que l'étude doit se faire maintenant et qu'il n'y a que 500 m entre la dernière maison de Montcherand et la première d'Agiez. Il faut étudier cette possibilité qui peut paraître compliquée mais dans tous les cas moins onéreuse qu'un nouveau réservoir uniquement pour la Commune. On doit pouvoir poser des chiffres pour prendre une décision et partir dans la bonne direction.

**M. Charles-Henri Delacrétaz** revient sur la version de la collaboration et demande si les deux autres communes ont été contactées.

**M. Eric Martin** précise que les deux communes n'ont pas été directement contactées. Toutefois, l'Etat, avec sa vision régionale, nous a informés que les communes d'Agiez et de Bofflens se groupaient pour créer un nouveau réservoir en collaboration également avec Arnex. Avant un premier contact, il faut tout d'abord étudier ces trois variantes afin d'établir une base de décision.

**Le Syndic** de préciser que la séance avec l'ECA et l'OFCO a eu lieu en date du 12 avril 2019 et que la Municipalité était prête à présenter une demande de crédit pour la nouvelle conduite et la réfection du réservoir. Finalement, il a été estimé que c'était préférable de demander un crédit d'étude pour pouvoir avancer dans ce projet.

**M. Charles-Henri Delacrétaz** approuve cet argument mais estime que les autres communes doivent également être d'accord.

**M. Eric Martin** répond que si l'éventuelle faisabilité est pertinente, la création d'une Association intercommunale serait nécessaire avec une répartition des coûts.

**M. Alain Michaud** demande si la Commune de Montcherand pourra toujours vendre de l'eau à Orbe en cas de collaboration.

**M. Eric Martin** précise que la commune de Bofflens effectue actuellement un forage pour trouver de l'eau. Pour l'instant les résultats ne sont pas probants mais toujours en cours. Etant donné que la vente d'eau est plus importante que la consommation, la vente à Orbe devrait perdurer.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote.

**Décision :**

Le préavis municipal 03/2019 relatif à l'adoption d'un crédit d'étude pour la mise en conformité du réseau d'eau et mise à jour du PDDE (Plan Directeur de la Distribution d'Eau) est **accepté par 23 oui et 7 absentions** par l'Assemblée.

**8. Rapport des représentants du Conseil**

Etant donné que les représentants des différentes Associations ont délivré leurs rapports au mois de décembre dernier, il n'y a pas de communication particulière.



## 9. Elections réglementaires (Commission gestion-finances, scrutateurs, vice-président-e, président-e

La **Présidente** propose l'ordre des élections suivant : vice-présidence, présidence, scrutateurs et commission gestion-finances.

### Vice-Président-e

**M. Florian Bachmann** a informé la Présidente de son intention de reconduire son mandat.

Personne d'autre n'étant intéressé à occuper ce poste, il est élu tacitement en tant que vice-Président et applaudi chaleureusement.

### Président-e

**Mme Joëlle Gaillard**, Présidente, informe l'Assemblée qu'elle est prête à poursuivre son mandat si toutefois personne d'autre ne devait être intéressé.

Aucune autre personne n'étant proposée, **Mme Joëlle Gaillard** est élue tacitement en tant que Présidente et également applaudie chaleureusement.

### Scrutateurs

**MM. Giancarlo Crescenzo** et **Claude Martin** ne seront plus scrutateurs et seront remplacés par **Mme Justine Goy** et **M. Alain Roch**.

Dès lors, deux suppléants doivent être nommés. **MM. François Viret** et **Christian Wittwer** se proposent. Ces personnes sont nommées par acclamation.

### Commission gestion-finances

**M. Cédric Jeanmonod** quitte la Commission et est remplacé par **Mme Chantal Maquelin**.

La Commission gestion-finances se présente dès lors comme suit :

Mme Chantal Maquelin

M. Christophe Rapin

M. Joël Burkhard

M. François Viret

M. Giancarlo Crescenzo

M. Alain Roch, suppléant

Mme Gisèle Lobsiger, suppléante

## 10. Désignation et nomination des membres et des Commissions et représentants du Conseil

### Commission circulation routière

La **Présidente** propose de ne pas modifier cette Commission, n'étant pas intervenue pendant l'année. Cette proposition est acceptée par l'Assemblée. Elle est composée comme suit :

Mme Anya Bachmann, rapporteur

M. Etienne Weber

Mme Susanne Rapin

M. Claude Martin, suppléant

M. Gian Carlo Crescenzo, suppléant



#### Commission recours permanent

**La Présidente** propose de ne pas modifier cette Commission, n'étant pas intervenue pendant l'année. Cette proposition est acceptée par l'Assemblée. Elle est composée comme suit :

M. Christophe Rapin, rapporteur  
 Mme Corinne Martin  
 M. Charles-Henri Delacrétaz  
 M. Lucio Scorrano, suppléant  
 M. Jean-François Tosetti, suppléant

#### PGA

**La Présidente** propose de ne pas modifier la Commission PGA n'étant pas intervenue durant l'année. Cette proposition est acceptée par l'Assemblée. Elle est composée comme suit :

M. Olivier Delay  
 Mme Patricia Randin  
 M. Charles-Henri Delacrétaz  
 M. Cédric Jeanmonod  
 M. Stéphane Drouot  
 M. Claude Martin, suppléant  
 M. Lukas Schaerer, suppléant

#### ASIOR

**La Présidente** propose de ne pas modifier les représentants de cette Associations qui sont **Mme Fabienne Delay** et **M. Laurent Waridel**.

#### Police Intercommunale

Les représentants de la Commission consultative pour la Police Intercommunale, **MM. Jean-François Tosetti, Gian Carlo Crescenzo, Olivier Delay** et **Mme Isabelle Blanchet**, sont également d'accord de poursuivre leur mandat.

#### Avant-projet pour l'adoption des modalités de contributions en cas de retrait du but optionnel du réseau d'accueil de jour de l'enfance hors de la Vallée de Joux / AJOVAL

**La Présidente** informe l'Assemblée qu'une nouvelle Commission consultative doit être créée pour cette nouvelle Association.

**Mme Dominique Wittwer** explique que l'AJOVAL a décidé de convoquer toutes les nouvelles Commissions consultatives afin que tout le monde soit en possession des mêmes informations.

Comme personne ne se porte volontaire, le Bureau désignera les membres pour cette commission.

### **11. Communications du Bureau**

**La Présidente** informe l'Assemblée que les élections fédérales auront lieu le 20 octobre prochain. Les personnes intéressées pour apporter leur aide au dépouillement sont les bienvenues.



## 12. Communications de la Municipalité

### Mme Dominique Wittwer

Un nouveau crédit d'étude a été accepté par le Comité de l'ASIOR pour effectuer une étude de faisabilité pour un nouveau bâtiment scolaire à Montcherand. Les travaux avancent et des informations complémentaires seront données au fur et à mesure de l'avancement du projet.

A cause du manque d'effectif pour les classes 5P et 6P, le collège de Montcherand sera encore provisoirement fermé durant la prochaine année scolaire ; Orbe et notamment le collège de Montchoisi étant privilégié suite au développement démographique.

### M. Michel Greppin

Concernant l'éclairage public, le Canton a accepté les subventions requises. L'appareillage est commandé et les travaux pourront débuter au mois de septembre prochain.

### M. Nicolas Biselx

Des bacs à fleurs ont été installés sur la route de Sergey pour modérer le trafic, avec l'approbation du Canton.

### M. Bertrand Gaillard, Syndic

Les travaux du hangar à plaquettes du Triage sont toujours en cours et bientôt terminés. Une journée porte ouverte est prévue le 28 septembre 2019.

A cause de la sécheresse de l'an passé, les forêts souffrent du bostryche. Des pertes sont à prévoir sur certaines coupes. Il faudra s'attendre à un déficit plus important que d'habitude.

Concernant le PGA et suite au courrier de juillet 2018 de la Municipalité ainsi que les compléments d'information du mois de décembre lors du dernier Conseil, le Canton s'est prononcé mais les remarques ne sont pas claires, également pour l'urbaniste. Dès lors, le **Syndic** accompagné de l'urbaniste, se déplaceront à Lausanne pour trouver des solutions convenables et plus adéquates que proposées.

## 13. Divers et propositions individuelles

**M. Raymond Chevallier** informe l'Assemblée que sur la route de la Cherreyre, des grosses branches d'un chêne sont tombées et cela devient dangereux. Il faudrait les enlever.

**M. Cédric Jeanmonod** a remarqué que c'est également le cas entre le réservoir et la cantine.

Le **Syndic** de répondre que le nécessaire sera effectué.

**M. Claude Martin** signale que des fouilles n'ont pas été rebouchées à la route de Châtillon en direction de Valeyres.

Le **Syndic** de répondre que c'est toujours en cours et que les travaux seront effectués avant la fin du mois.

**M. Joël Burkhard** demande s'il serait possible d'ouvrir la déchetterie « verte » simultanément à la déchetterie principale afin de pallier au problème de clé.





**M. Michel Greppin** de répondre que ce problème a été discuté en Municipalité mais que ce n'est pas possible du point de vue de la surveillance mais que plusieurs clés sont désormais à disposition.

**Mme Susanne Rapin** demande si la benne pour les déchets verts se trouvera à l'extérieur de la déchetterie durant l'été pour la dépose du gazon.

**M. Michel Greppin** est conscient que ce problème dérange beaucoup de personnes mais la benne restera pour l'instant à l'intérieur de la déchetterie par respect pour l'employé communal. Néanmoins, les horaires de la déchetterie ont été décalés avec une ouverture plus tardive le mercredi après-midi.

**M. Etienne Weber** demande s'il serait possible de laisser les sacs de gazon à un certain endroit durant le week-end et que l'employé communal les débarrasse le lundi matin.

**M. Michel Greppin** n'est pas très enthousiaste à cette idée car elle est contraignante pour l'employé communal. Il est conscient que ce problème est récurrent, d'années en années, et gêne l'ensemble de la population mais pour l'instant la benne va rester à l'intérieur de la déchetterie. Certaines idées pourront néanmoins être discutées à l'avenir.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** passe à l'appel.

#### 14. Appel

La secrétaire procède à l'appel. A l'appel de leur nom, 30 Conseillères et Conseillers répondent présents.

Il est 20h57, la Présidente lève la séance.

La Présidente du Conseil

  
Joëlle Gaillard



La Secrétaire

  
Martine Peter